

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU DJEREM

COMMUNE DE TIBATI

B.P. 51 TIBATI



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

DJEREM DIVISION

TIBATI COUNCIL

P.O BOX 51

DECISION MUNICIPALE N°019 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'AVIS DE CONSULTATION DE LA DEMANDE DE COTATION N°002BIS/DC/MO/CIPM/C-TIB/2024 DU 02/09/2024 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 03 FORAGES A MINIM DANS LA COMMUNE DE TIBATI

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TIBATI,

- Vu** la Constitution ;
Vu le Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation des Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;
Vu le Décret N° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 0204/A/MINMAP/ du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu la décision N° 0000001/CAB/MINMAP du 03 janvier 2020 portant Nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;
Vu la Circulaire N° 003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB DU 255 AVRIL 2022 Relative à l'Application du code Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N° 005/LC/MINMAPCAB du 26 DEC. 2023 Relative à la mise en œuvre de la catégorisation des entreprises du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics dans le cadre de la contractualisation des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N°000000026/C/MINFI du 29 Décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024
Vu l'Avis de consultation de la Demande de Cotation N°002BIS/DC/MO/CIPM/C-TIB/2024 DU 02/09/2024 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 03 FORAGES A MINIM DANS LA COMMUNE DE TIBATI

DECIDE :

Article 1 Les ETS DONA sont attributaire du Marché relatif à l'avis de consultation de la Demande de Cotation N°002BIS/DC/MO/CIPM/C-TIB/2024 DU 02/09/2024 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 03 FORAGES A MINIM DANS LA COMMUNE DE TIBATI pour un montant de **5 709 998 FCFA** et un délai d'exécution de **60 jours**.

Article 2 la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

AMPLIATION

- DDMAP
- ARMP/AD ✓
- DDDEPAT
- DDDDEVEL
- CIPM
- ETS DONA
- AFFICHAGE /ARCHIVES



FAIT à TIBATI, LE **03 OCT 2024**
LE MAIRE (Maitre d'Ouvrage)

Ahironou Amadou
Chevalier de l'Ordre du Mérite Camerounais

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU DJEREM

COMMUNE DE TIBATI

B.P. 51 TIBATI



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

DJEREM DIVISION

TIBATI COUNCIL

P.O BOX 51 TIBATI

**COMMUNIQUE N°19 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE
CONSULTATION DE LA DEMANDE DE COTATION N°002BIS/D/MO/CIPM/C-
TIB/2024 DU 02/09/2024 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 03
FORAGES A MINIM DANS LA COMMUNE DE TIBATI
Financement : BIP 2024**

Le Maire de la Commune de Tibati porte à la connaissance du candidat ayant participé à la Consultation dont l'objet est susmentionné que ses ETS DONA ont été déclaré attributaire du marché relatif à ladite Consultation pour un montant de **5 709 998 (TTC en FCFA)** et un délai d'exécution de **60 jours**.

L'Entreprise retenue est par conséquent invitée à bien vouloir prendre l'attache de Chef Service des Marchés pour la suite de la procédure.

AMPLIATIONS :

- DD/MAP
- DD/EPAT
- DDDDEVEL
- CIPM
- ETS DONA
- AFFICHAGE /ARCHIVES

FAIT à TIBATI, Le **03 OCT 2024**

LE MAIRE (Maitre d'Ouvrage)



Hahirou Amadou
Chevalier de l'Ordre du Mérite Camerunais